

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
18 mars 2019**

PUBLIE LE : 03 AVR. 2019

Délibération n°180319-1 : Procès-verbaux des séances des comités des 12 décembre 2018 et 4 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 MARS 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY LE PECQ	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY MARLY-LE-ROI	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odetta ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT / LE PECQ / LE VESINET

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

PISCINE / CS -180319-1

OBJET : PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES COMITÉS DES 12 DECEMBRE 2018 ET 4 FEVRIER 2019

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 21 du règlement intérieur du syndicat Piscine ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des séances des comités des 12 décembre 2018 et 4 février 2019 ont été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE, sans ajout ni modification, les procès-verbaux des séances des comités des 12 décembre 2018 et 4 février 2019.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29/03/19
Transmis en Préfecture et affiché le 3/04/19

Pour Extrait Conforme


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal